

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 septembre 2023

|            |   |
|------------|---|
| N° 2023-49 | Autorisation de lancement et signature du marché data-logger réseau |
|------------|---|

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 15h00, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de la Métropole à Lyon, sis 20 rue du Lac à Lyon, sous la présidence de Madame Anne GROSPERRIN, Présidente.

| NOM         | Prénom       | Présent(e) | Excusé(e) | Absent(e) | DONNE POUVOIR A   |
|-------------|--------------|------------|-----------|-----------|-------------------|
| ANGELETTI   | Lucien       | X          |           |           |                   |
| ARTIGNY     | Bertrand     | X          |           |           |                   |
| BADOUARD    | Benjamin     |            | X         |           | Anne GROSPERRIN   |
| BOFFET      | Laurence     | X          |           |           |                   |
| BRIGLIADORI | David        | X          |           |           |                   |
| CHAMBON     | Pierre       | X          |           |           |                   |
| COIN        | Gisèle       | X          |           |           |                   |
| CROIZIER    | Laurence     | X          |           |           |                   |
| FRAISSE     | Camille      | X          |           |           |                   |
| GROSPERRIN  | Anne         | X          |           |           |                   |
| GROULT      | Florestan    | X          |           |           |                   |
| MARION      | Richard      |            |           | X         |                   |
| MILLET      | Pierre-Alain | X          |           |           |                   |
| NOVAK       | Floyd        | X          |           |           |                   |
| PESENTI     | Maeva        | X          |           |           |                   |
| PLICHON     | Isabelle     |            | X         |           | M.ANGELETTI       |
| PROST       | Emilie       |            | X         |           | Gisèle COIN       |
| REVEYRAND   | Anne         | X          |           |           |                   |
| SIBEUD      | Nicole       |            | X         |           | Laurence CROIZIER |
| VALLET      | Cyrille      | X          |           |           |                   |

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Date de convocation du Conseil : 15 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Floyd NOVAK

## 1. CONTEXTE

Pour mémoire, de nombreux équipements gérés par le service d'eau potable s'appuient aujourd'hui sur des transmissions de données par le biais du réseau 2G. Lors du passage en régie, il a été acté avec Veolia dans le cadre du marché de transition, la mise à disposition de cartes SIM Veolia pour une durée de 24 mois (fin au 31/12/2024) à la Régie.

Les équipements concernés sont :

- Environ 300 dataloggers installés sur le réseau de distribution:
  - o 100 "points de sectorisation" qui permettent de sectoriser le réseau de distribution et ainsi d'identifier le cas échéant des fuites. Le datalogger permet de collecter le débit enregistré sur chaque point,
  - o 200 "points de pression" qui permettent de surveiller le bon fonctionnement des réducteurs de pression. Le datalogger permet de collecter la pression enregistrée sur chaque point,
- Environ 810 valises Mobil'eau louées à différents types d'utilisateurs (entreprises de travaux ou de nettoyage, associations, etc.) et qui leur permettent de prélever de l'eau sur le réseau de manière ponctuelle. Le datalogger permet de collecter les consommations d'eau de chaque valise.

A cela s'ajoutent d'autres enjeux :

- traiter l'obsolescence et la fin de vie des équipements actuellement en place,
- anticiper la fin de vie du réseau 2G annoncée par les opérateurs télécom, en basculant l'ensemble des dataloggers sur des connexions NB-IoT,
- conserver les fonctionnalités et connectivités déjà en œuvre sur les dataloggers en place, tout en garantissant la durée de vie des batteries à installer sur site,
- assurer la maintenabilité de ces équipements.

Ainsi, l'objet de la présente opération concerne le renouvellement des dataloggers installés sur le réseau de distribution d'eau potable et répartis sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon.

Pour ce faire, le Titulaire du marché de service devra :

- Réaliser les études préalables à l'intervention sur site,
- Fournir, préparer et installer de nouveaux dataloggers pleinement compatibles avec les sites (contraintes d'encombrement, d'étanchéité, de robustesse, de pénétration des ondes radio...) les capteurs en place ainsi que le système de concentration des données déjà en place,
- Déposer et recycler, ou pour certains restituer à Eau publique du Grand Lyon comme pièces de maintenance, les dataloggers existants.

Les phases d'installation et de réception seront réalisées en fonction d'un programme de déploiement, qui devra tenir compte de tous les aléas et les interfaces liées à l'opération.

NOTA : cette opération ne concerne pas le périmètre des valises Mobil'eau qui fera l'objet d'une opération distincte et visant à maintenir et augmenter le parc de valises Mobil'eau.

## 2. CADRE JURIDIQUE

Compte tenu de son montant, estimé à 450 000 € HT, il sera lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-1, L.2131-1, R.2124-2, R.2131-16 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché sera conclu à prix mixtes :

- le renouvellement de près de 300 équipements (fourniture, pose et balisage) sera rémunéré par application d'un prix forfaitaire estimé à 400 000 € HT.
- l'achat sur bordereau de pièces en cours de contrat, telles que la fourniture d'un équipement supplémentaire / la fourniture de piles / la fourniture d'un équipement supplémentaire avec prestation de pose associée etc., sera rémunéré par des prix unitaires et fera l'objet de l'émission de bons de commande pour un montant maximal contractuel de 50 000 € HT.

La durée du marché est fixée à quatre ans fermes. Le marché n'est pas reconductible.

Le marché ne comporte pas de tranche et les variantes ne sont pas autorisées.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser en opportunité le lancement de la procédure d'appel d'offre et sa signature, conformément à l'article L2122-21-1 du CGCT.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Vu** les articles L.2122-21-1, R.2221-18 et R.2221-24 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

### DELIBERE,

**Article 1.** Approuve le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché relatif au renouvellement des data loggers sur le réseau de distribution d'eau potable d'Eau publique du Grand Lyon, conclu pour une durée de quatre ans fermes

**Article 2.** Autorise le Directeur de la Régie à signer le marché pour un montant forfaitaire estimatif de 400 000 € HT, assorti d'un montant maximal contractuel de 50 000 € HT mis en œuvre par bons de commande

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

La présidente du Conseil d'Administration,



Anne GROSPELLIN

Le secrétaire de séance



Floyd NOVAK

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon apposé par la Préfecture du Rhône
- publication sur le site [eaudugrandlyon.com](http://eaudugrandlyon.com)